

**Limites et frontières:
thèmes permanents en Suisse**
*Le rôle des frontières dans nos réflexions
et actions*

Walter Leimgruber

Résumé

La Suisse, pays enclavé au coeur de l'Europe, se trouve confrontée avec des frontières à plusieurs échelles: de celle nationale à celle locale. L'importance du phénomène frontalier est à attribuer à l'organisation politique du pays, qui a évolué depuis des siècles et qui se manifeste dans une démocratie directe basée sur la souveraineté du peuple. Celle-ci se manifeste dans le rôle correctif et de surveillance que la population peut exercer sur les travaux de ses élus (aux parlements locaux, cantonaux et fédéral) et la possibilité d'intervenir à n'importe quelle échelle dans le processus législatif et constitutif en demandant des votations. Les frontières communales et cantonales ont donc un caractère politique et séparent des unités territoriales avec certains pouvoirs de décision. La frontière nationale doit donc être perçue dans cette optique particulière: les droits populaires des citoyens suisses leur donnent une certaine auto-confiance politique qui est rare dans des pays à démocratie représentative (où le peuple élit simplement ses représentants au parlement, mais n'a rien à dire sur la politique). Outre les frontières politiques, il faut également considérer les limites culturelles qui exercent une influence non négligeable. Limites et frontières sont donc des éléments persistants et décisifs dans les réflexions et actions des Suisses.

Introduction

Comme pays enclavé, la Suisse (41'293 km²) est encerclée de presque 1'900 km de frontière avec ses pays voisins (Allemagne, Autriche, Liechtenstein, Italie et France), dont la plupart des frontières terrestres (1'435 km, soit 75 %), mais aussi 320 km le long de fleuves et rivières (17 %) et 145 km (8%) de frontières lacustres (données basées sur GEOSTAT de l'OFS, Berne). De par sa situation particulière, elle nécessite de bons rapports de voisinage ainsi que des relations transfrontalières qui lui permettent d'éviter l'isolement. Pourtant, son organisation fédéraliste (qui offre aux cantons et aux communes une large marge de manoeuvre politique, économique et culturelle), donne aux frontières internes un poids relativement important. A ces frontières politiques s'ajoutent les limites culturelles entre les confessions et les communautés linguistiques –les Suisses vivent quotidiennement avec le phénomène des limites et frontières. Il est donc opportun de consacrer quelques réflexions à ce thème (v. aussi Leimgruber 1991).

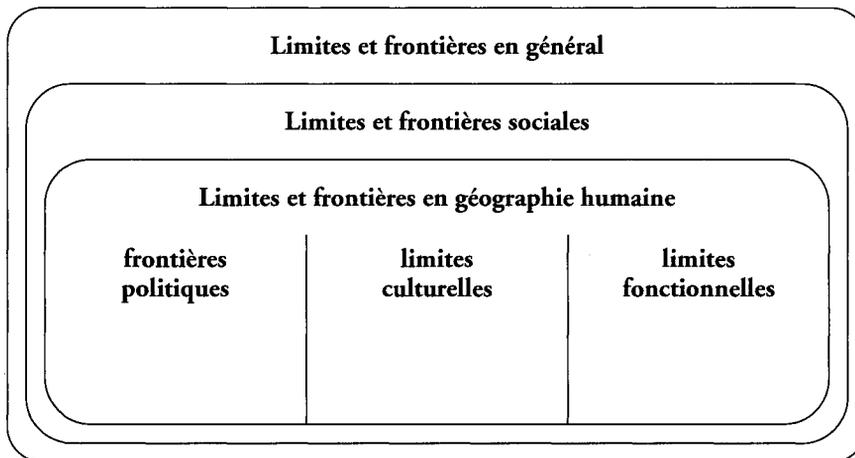
Limites et frontières: réalités et représentations

Malgré tous les essais d'abolir les frontières dans le monde, elles sont aussi vivantes et d'actualité comme toujours. Si d'un côté on diminue à l'intérieur de l'Union Européenne le poids des frontières, la même UE augmente leur rôle vers l'extérieur, et ceci malgré l'OMC. Le conflit dans l'ex-Yugoslavie nous a démontré de façon triste les querelles sur des questions de territoire et donc des frontières. Le pluralisme culturel est de plus en plus en danger: la globalisation tend à effacer la diversité culturelle et la remplacer par une «monoculture» type états-unien avec, comme porte-parole, des «burgers» et des «colas». Le même phénomène ignore les frontières politiques qui subsistent encore et réunit les grands acteurs économiques (les Compagnies Transnationales) dans des espaces (territoires) rationnels délimités selon leur propres idées et calculs. L'actualité du thème des limites et frontières est donc incontestable.

Ce sujet exige une brève **réflexion théorique**. En général, nous considérons limites et frontières comme des lignes qui séparent deux régions ou territoires –ou deux temps ou deux points de vue. Je ne m'oppose pas à cette interprétation, mais j'aimerais l'élargir. Dans le monde dualiste dans lequel nous vivons, le complément de la séparation est l'intégration ou le rencontre. Une limite ou frontière ne sépare pas seulement mais elle offre aussi un potentiel de relations transfrontalières. Il va de soi que l'utilisation de ce potentiel dépend de la volonté et du choix libre de l'homme.

Le concept même des frontières est vaste. Il comprend toute la gamme des activités et de la pensée humaine –trop pour être étudié par un géographe humain. Pour cette raison un schéma simple nous permet de focaliser sur les domaines qui sont d'importance pour notre approche (Fig. 1).

Figure 1
Types de limites et frontières



Plus précisément, les frontières peuvent être attribuées au domaine politique (qui comprend également celui administratif et idéologique), tandis que les deux autres domaines se caractérisent par des limites. Les frontières sont donc plus nettes et linéaires que les limites qui sont floues et se présentent parfois sous forme de zone ou frange. Ainsi, les territoires politiques et administratifs sont d'habitude bien définis, linéaires, stables et exigent d'être défendus, tandis que les espaces culturels et fonctionnels (p. ex. les aires de marché) sont dynamiques et instables et constituent des zones de transition. Il est donc difficile, dans notre époque, de délimiter des territoires linguistiques ou religieuses/confessionnels sans restreindre la mobilité libre des hommes – les discussions sur un nouvel article constitutionnel en Suisse sur les langues l'a bien démontré.

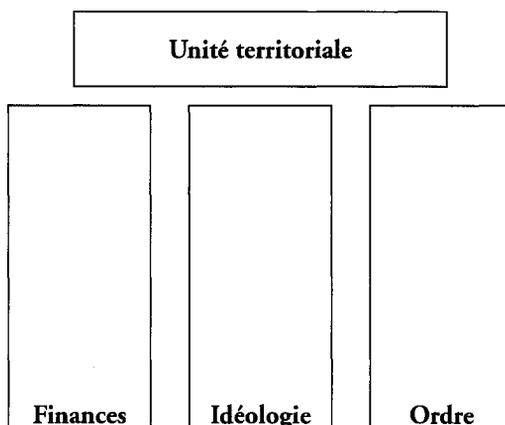
Limites et frontières sont donc un phénomène d'échelle, et en Suisse nous sommes confrontés avec différentes échelles: locales, régionales, cantonales et nationales. J'aimerais les examiner tour à tour en utilisant certains exemples.

La commune: le noyau de la démocratie directe

La commune suisse dispose d'une autonomie politique remarquable. Non seulement les autorités communales sont-elles des personnages élus, elle est aussi dotée d'un système de partage des pouvoirs: outre l'exécutif (appelé d'habitude «conseil communal») il existe le législatif: dans les petites communes il s'agit de l'assemblée de la population ayant droit de vote, dans les grandes communes d'un parlement communal (sous différentes dénominations, p.ex. conseil général). Cette organisation politico-administrative se base sur l'au-

tonomie fiscale de la commune qui prélève ses propres impôts et décide de façon autonome sur son budget. A cette autonomie fiscale s'ajoute l'autonomie scolaire en matière d'école infantine et primaire, ainsi que la compétence de la police local. La commune se présente donc comme un mini-état basé sur les trois piliers des finances, de l'ideologie et de la sécurité (Fig. 2). La frontière communale est une frontière politique qui joue un rôle important dans le domaine de l'économie (politique économique et fiscale) mais aussi démographique (à travers les taux d'impôts pour les habitants, la définition des zones à construire). En matière d'aménagement du territoire, les plans d'affectations concernent les territoires communaux et lient les propriétaires de terrain; ils sont donc votés au niveau communal, même si les cantons ont un droit de surveillance et de coordination.

Figure 2
Les trois piliers de la démocratie directe en Suisse



Cette autonomie est sacrée et remonte dans l'histoire. Il n'étonne donc pas qu'avec plus de 3.000 (sur 41.000 km²) le nombre des communes est extrêmement élevé. Les fusions de communes se font rares, même si ceci signifie un potentiel d'économie et d'efficacité de l'administration. C'est surtout dans les Alpes et au Jura où on trouve des communes très petites, mais qui sont souvent très isolées les unes des autres, mais le phénomène existe aussi dans les parties très rurales du Plateau. Une fusion ne résout donc pas les problèmes de communication. Un autre rôle important de la commune se trouve dans le domaine des naturalisations. On est tout d'abord citoyen d'une commune, donc automatiquement du canton dans lequel la commune se situe, et donc par conséquence, citoyen suisse.

Un étranger doit ainsi tout d'abord trouver une commune qui soit prêt à le naturaliser avant qu'il puisse devenir suisse –et ceci va lui coûter une somme qui est entièrement à la discrétion de la commune. Les inégalités sociales sont donc programmées.

L'état local, comme on peut dénommer la commune, est un terrain d'apprentissage démocratique pour les citoyens. Il est un des points de départ pour une carrière politique qui peut mener aux rangs les plus élevés de la Confédération. Elle assure ainsi un certain rapprochement entre les gouvernés et ceux qui gouvernent, ce qui empêche la formation d'une classe politique complètement isolée. Pourtant, des conflits de pouvoir peuvent surgir dans les petites communes où toutes les charges doivent être assumées à l'intérieur d'une société villageoise réduite.

Le canton: un véritable état indépendant

Si déjà la commune a été définie comme un mini-état, ceci vaut encore plus pour le niveau politique intermédiaire en Suisse, les (26) cantons. Ceux-ci sont nés des anciens États de l'époque pré-révolutionnaire et, à part un bref intervalle des cinq ans de 1798-1803 (la République helvétique, modelé sur la France), se sont sauvés dans une nouvelle forme dans l'époque moderne. Leur passé vit encore dans le nom de la Chambre supérieure du parlement, le Conseil des États.

Grâce à cette tradition, les cantons ont su conserver une indépendance assez large face à l'Etat central, la Confédération. Il est vrai qu'ils sont soumis à la constitution et à la législation fédérales, mais chaque canton a sa propre constitution et peut légiférer dans maintes domaines, dont notamment le fiscalité, l'instruction publique et la sécurité (v. Fig. 2). Il existe donc 26 systèmes d'imposition fiscale, 26 systèmes scolaires et 26 corps cantonaux de police! En plus, l'exécution des lois fédérales au niveau cantonal est affaire des cantons et de leur législation.

Les frontières cantonales ressemblent donc des frontières internationales: elles sont de véritables barrières à certaines libertés garanties (p.ex. les fonctionnaires cantonaux sont obligés de résider dans leur canton où, par conséquence, ils payent leurs impôts), mais aussi à l'utilisation de certains services. Le service hospitalier est organisé au niveau cantonal, les patients du propre canton payent des taxes inférieures par rapport aux patients extracantonaux. Ainsi, les arrière-pays des lieux centraux se trouvent amputés dans ce domaine s'il y a des frontières cantonales qui les traversent. Il est pourtant vrai que la constitution de l'Etat fédéral (1848) a défonctionnalisé les frontières cantonales dans une certaine mesure: le poste et la monnaie fédérales ainsi que la suppression des douanes internes furent un véritable progrès et contribuaient à la création d'une identité suisse. Pourtant, celle-ci n'est pas une identité helvétique-centrale mais (comme la remarque sur les naturalisations a déjà démontré) composé d'éléments locaux, régionaux qui se complètent.

Les régions - un élément territorial ambigu

Bien que nous parlons de régions naturelles culturelles et linguistiques, le phénomène régional n'a pas de bases solides en Suisse. Les grandes régions naturelles (Jura, Plateau, Alpes) existent indépendamment de l'homme, les régions culturelles sont en transformation continue, et les régions linguistiques sont difficiles à identifier: beaucoup de Suisses sont plurilingues (21 % selon le recensement de 1990), et suite à des migrations internes et externes, les langues ne se trouvent plus concentrées dans des territoires précis: la Suisse romande est en principe francophone, mais le pourcentage de l'allemand et des «autres langues» est assez élevé: allemand 6%, autres langues (en dehors de 4 langues parlées en Suisse, donc p.ex. l'Anglais, le Catalan, l'Espagnol et le Portugais) 12 % (v. Tab. 1)

Table 1
Langues principales parlées dans les régions linguistiques de la Suisse, 1990 (en pourcent de la population résidente)

Région/Langue	Allemande	Française	Italienne	Rétoromanche	Autres
Alémanique	85.7	1.6	4.3	0.4	8.7
Romande	6.3	77.0	4.2	0.1	12.4
Italienne	9.7	1.9	83.1	0.2	5.3
Romanche	21.1	0.3	2.2	73.3	3.1
Suisse	61.7	19.2	7.6	0.6	10.9

Il existe pourtant un nouveau type de région qui est né depuis les années «70 dans le souci d'éliminer les disparités régionales économiques les plus écrasantes. Il s'agit des régions «économiques» qui, d'un côté, se basent sur la politique régionale et, d'autre côté, répond à des volontés politiques dans un monde en mutation profonde vers la fin du 20^e siècle.

Le premier type de «nouvelle» région concerne les régions des montagnes (Alpes, Jura, certaines zones des Préalpes) qui nécessitent un soutien politique pour améliorer leur situation démographique (diminuer l'émigration), économique (lutte contre l'appauvrissement) et écologique (maintien des écosystèmes fragiles). Les premières mesures (dès 1948) utilisaient des définitions non-politiques de la région des montagnes (l'isoligne de 800 m comme limite standard; des critères multiples –p.ex. les distances aux gares, aux écoles et aux fromageries, les pentes du terrain travaillé par les agriculteurs, l'ensoleillement etc.– pour délimiter différentes zones d'élevage) et assuraient ainsi au moins des paiements de subsides et de contributions variées aux paysans (Leimgruber 1985, 1986). Pourtant, une politique plus cohérente naquit en 1974 avec la loi sur les investissements dans les régions de montagne (LIM). Elle obligeait les communes à s'or-

ganiser dans de régions (délimitées par les frontières communales) et de mettre sur pied des projets de développement concernant les infrastructures régionales (dans des domaines de la santé, de l'environnement, de la formation, de la culture etc.). La Confédération s'engageait à fournir des crédits à des taux d'intérêt favorables pour alléger le financement de ces projets. C'est ainsi que plus que une cinquantaine de ces régions dans le cadre de la LIM se sont constitués depuis, et pour beaucoup d'elles, le premier bilan après 15 à 20 ans semble être positif (Leimgruber 1996). Il faudra quand-même attendre encore quelques années pour pouvoir reconnaître l'effet à long terme. –Si ce genre de région est purement politique avec des frontières communales, il est quand-même caractérisé par l'absence de collaboration intercantonale. Une région LIM reste à l'intérieur d'un même système politique cantonal dont les acteurs connaissent les règles du jeu.

Un autre type de région est en train de se créer actuellement: la région économique à échelle supracantonale. Pour mieux comprendre ce récent, il faut se souvenir que, pour sa plus grande partie, la Suisse est dominée par l'influence du centre économique et financier de Zurich. Le rayonnement de cette ville dépasse non seulement les frontières cantonales mais aussi celles nationales (v. la carte 6 dans Racine & Raffestin 1990, p. 401) et fait que les autres villes (à l'exception de Genève, peut-être) voient leur aire d'influence considérablement réduite.

La prépondérance de Zurich est telle que la Romandie se sent presque une colonie zurichoise.

Depuis 1994, un «Espace Économique du Plateau Central» est en train de se constituer, une véritable région composée des cinq cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Soleure et franchissant la limite linguistique et culturelle entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il s'agit là d'un véritable expériment qui se base sur plusieurs motifs: franchir la barrière culturelle, profiter du bilinguisme, renforcer la coopération intercantonale, remplir un espace «vide» et faire face au poids écrasant de Zurich à l'est et Genève/Arc Lémanique à l'ouest. Cette région (qui est à nouveau une région politique, délimitée par les frontières cantonales, elle n'est donc pas une région fonctionnelle) se base sur les structures politiques traditionnelles (souveraineté cantonale); elle innove donc seulement au plan institutionnel (Fig. 3), mais pas spatial. Par rapport à son nom, elle est même un peu paradoxe: le canton de Jura ne fait pas partie du Plateau Suisse mais de la montagne jurassienne avec un regard vers la France, c.-à-d. la Porte de Bourgogne (région de Belfort-Montbéliard), et le canton de Neuchâtel est également plutôt un canton jurassien avec une fraction seulement de son territoire sur le Plateau. De son côté, le canton de Berne comprend des parties dans le Jura, le Plateau et les Alpes. On peut voir dans cette création donc aussi un acte presque désespéré de ne pas se «faire manger» par les métropoles.

Figure 3
Structure programmatique de l'Espace Économique du
Plateau Central (tiré de Treina & Rupp 1994, p. 13)

Déclaration des gouvernements cantonaux Berne, Soleure, Fribourg, Neuchâtel, Jura		
10 domaines prioritaires		
Collaboration au sein des administrations	7 projets principaux 1ère priorité	Étude de base des 3 universités

Le futur de ce nouveau type de régin n'est donc pas encore assuré: les divergences de mentalité et d'attitude sont considérables et refont surface dans presque toutes les discussions et tractations —mais de ces divergences peuvent aussi naître des synergies qui permettent de faire avancer un tel projet malgré toute résistance. Il faut du temps pour réduire les frontières dans les têtes—pas seulement de la population mais aussi des politiciens et des donctionnaires.

La suisses et les voisins: la frontière nationale

La Suisse est un pays fortement lié au reste du monde, ceci grâce à son économie (qui se base pour une grande partie sur les exportations: 35 % du Produit Intérieur Brut en 1992) et à sa position centrale en Europe par rapport aux transports nord-sud. malgré cela, elle se sépare politiquement du monde, même si cette séparation es plus nuancée qu'autrefois. Cette attitude a bien ses raisons, et elles ne se trouvent pas seulement dans l'histoire d'un peuple qui s'est libéré de la tutelle de l'Empire Germanique. Il est vrai que se poids de l'histoire reste fort, mais ceci est bien fondé. En tant que Suisses nous sommes en général assez réservés, voire méfiants envers les «autres» à cause de notre volonté indépendantiste: régler les affaires soi-même, sans intervention extérieure, est un caractéristique qui s'est forgé à travers les siècles. Les frontières sont donc un bouclier, offrant une protection contre les tentatives de pression extérieures. Du point de vue politique on évite ainsi trop d'empiétements (même si nos engagements vers l'extérieur sont très forts: on a déjà cédé passablement de souveraineté). Les frontières nationales nous permettent aussi de sauver une culture politique particulière (la démocratie directe) dans laquelle le peuple peut tirer le frein de secours si la classe politico-économique lui semble aller trop loin. La décision sur l'adhésion ou non à l'UE sera donc bel et bien une décision du peuple et non d'une obscure classe politique qui ne vise que ses propres intérêts économiques et de prestige —ce qui n'exclut pas la manipulation de la population par cette même classe.

Naturellement, il y a d'autres raisons pour maintenir une frontière politique: elle n'a pas seulement des inconvénients, elle offre aussi des avantages: si elle permet de contrôler les flux de personnes et marchandises, elle donne aussi la possibilité de fournir des conditions de localisation avantageuses suite à une législation ou un régime fiscal qui distingue un pays de l'autre, et elle permet l'établissement d'un régime d'achats différencié de la clientèle de la zone frontalière. Bien sûr, on peut nous reprocher cette attitude, mais la critique sera fondée plutôt par des sentiments de jalousie que par une motivation éthique: qui dans des circonstances pareilles ne profiterait pas de ces possibilités.

Pour illustrer le cas, signalons par la suite deux phénomènes courants: celui des travailleurs frontaliers et celui des navetteurs de consommation.

Les **frontaliers** sont des navetteurs, c.-à-d. de la main-d'œuvre qui réside à l'étranger et travaille en Suisse. Leur nombre varie avec la conjoncture: de 105.000 en 1983 il est passé à 180.000 en 1990 (le maximum jamais atteint), mais redescendu à 153.000 en 1994. Ils ne peuvent travailler que dans les cantons qui bordent à un pays avoisinant, et leur rayon de navette se limite en principe à la zone frontière définie par des accords bilatéraux (d'habitude 10 à 20 km). Les régions les plus concernées par ce pendularisme sont le Tessin, Genève et Bâle, mais seulement 8 des 26 cantons ne peuvent recevoir aucun frontalier.

Sur le marché du travail, ils fournissent un apport d'environ 4 à 6%, mais selon la région concernée, cette proportion peut s'élever au-dessus de 20 % (Tessin: 24%, Bâle-Ville 20%). On y trouve bien sûr surtout des ouvriers et ouvrières semi - et non-qualifiés, la part de main-d'œuvre qualifiée qui occupent des postes de responsabilité accrue ou de décision étant en dessous de 5%. Les personnes résident dans une zone de 10 à 30 km au-delà de la frontière, une zone marquée par un revenu plus élevé, donc d'un niveau de vie (et de prix) supérieur aux régions plus éloignées de la frontière. Comme les frontaliers sont aussi des consommateurs et souvent déposent une partie de leurs salaires dans les banques suisses, ils sont un groupe non négligeable du point de vue économique. En plus, leur présence contribue au sentiment d'appartenance régional transfrontalier: ils font traditionnellement partie de la région de Bâle, Genève ou du Tessin méridional.

C'est tout d'abord à cause de cette «identité régionale» que s'est développée une tradition de **pendularisme de consommation**, qui se base sur une observation précise du marché et une connaissance détaillée des prix. En effet, les populations des deux côtes de la frontière tirent profit de la différenciation des prix et des qualités on voit ainsi des Suisses acheter à Constance, Annemasse, St-Louis ou Côme, des Allemands à Kreuzlingen ou Bâle, des Français à Genève, Porrentruy ou Bâle, et des Italiens à Lugano etc., avec des fréquences variables (Tab. 2). Chaque groupe achète des produits spécifiques (Leimgruber 1987, p. 159), et le choix peut varier selon les prix et le taux d'échange. La frontière bénéficie donc à tous, et elle peut être vue comme un incentive pour les commerçants qui se voient confrontés à une situation de concurrence particulière.

Table 2
Pendularisme de consommation dans la région de
Mendrisio-Côme-Varèse, 1979
(tiré de Leimgruber 1987, p. 158)

	Mendrisio-Chiasso	Como	Varese
1 fois par semaine	33	1	2
2-3 fois par mois	22	-	-
1 fois par mois	11	-	2
plus rarement	15	15	20
total des voyages	81	16	24

Mais bien sûr, ce commerce transfrontalier ne leur plaît pas forcément, et non plus au fisc: récemment, la franchise douanière suisse pour les marchandises a été ramenée de 200 à 100 francs suisses pour ce commerce de navette.

C'est ainsi que les régions de frontière se sont développées comme des régions à relations transfrontalières complémentaires. Elles sont en général caractérisées par une perception favorable par les populations concernées, ce qui facilite les rapports mutuels (Leimgruber 1981). Ainsi, un voisinage s'est mis en place qui profite aux gens des deux côtes de la frontière et qui permet de compenser certains inconvénients par des avantages – la géographie des avantages se reflète dans les deux exemples des travailleurs et des consommateurs transfrontaliers. On peut y ajouter l'initiative des PTT (Télécom) suisses qui ont créé un réseau téléphonique régional transfrontalier pour faciliter les contacts: un indicatif interurbain régional permet aux clients résidant en Suisse de téléphoner à l'intérieur d'une zone au delà de la frontière de la même manière comme à l'intérieur de la Suisse – il ne faut pas faire recours au service international. Évidemment, les tarifs sont relativement favorables car calculés sur le modèle régional. La région frontalière est donc favorisée par rapport à l'intérieur du pays, parce qu'elle dispose d'un réseau de télécommunications de plus.

A ce point-ci se pose inévitablement la question des rapports entre la Suisse et l'Europe. Européens nous sommes depuis toujours, les frontières de notre pays n'ont jamais posé un obstacle à ce fait. En effet, elles sont restées stables pour des centaines d'années (exception faite pour la période entre 1798 et 1815), même si le statut juridique des territoires dont la Suisse actuelle se compose variait entre État souverain et colonie sous la tutelle des vieux États. Cette stabilité des frontières peut être considérée comme une garantie de l'identité suisse – identité qui est de plus en plus mise en question sous le phénomène de globalisation (la culture du *fast food*).

Si les rapports entre la Suisse et l'Europe semblent être perturbés, il faut préciser que les Suisses ne mettent pas leur appartenance à l'espace culturel européen en question. Il s'agit plutôt d'un regard critique (voire méfiant) envers l'institution centralisante de l'Union Européenne. Nous sommes habitués à

prendre des décisions politiques à n'importe quel niveau politique, et la «aute politique» doit constamment calculer avec une intervention populaire –soit une initiative au niveau de la Constitution, soit un referendum contre une loi qui ne plaît pas à tout le monde. Même si le public est souvent manipulé par la classe politico-économique, il arrive quand-même que certaines décisions du niveau parlementaire sont rejetées en votation par le peuple qui à travers ce refus demande qu'on reconsidère la décision votée, Gouverner en Suisse n'est donc pas chose facile.

Il est vrai que les politiciens n'aiment pas toujours ce «jeu», parce que la volonté publique ne correspond pas toujours aux intentions du pouvoir comme l'a démontré l'Initiative des Alpes (mais les ministres de transport de certains pays européens, qui ont été invité à visiter certains lieux particulièrement touchés par le trafic de transit de l'UE, ont reconnu que la situation de l'environnement dans ces vallées alpines est vraiment critique). Il est aussi vrai que ce style particulier de politique pose énormément de problèmes parce que les opinions changent et il manque souvent une vision cohérente – les divergences historiques et culturelles font que la Suisse n'est pas un État homogène. Cette vision d'une Europe homogène, dans laquelle tout est réglé d'une centrale anonyme à Bruxelles, dont les exposants exécutifs ne sont plus élus démocratiquement par le peuple– c'est trop pour nous. A cela s'ajoute la base «éthique» de cette vision européenne, qui est une base purement matérialiste (concentration économique, maximisation du profit), niant toute la richesse spirituelle et culturelle du «Vieux Continent». Il existe un déficit énorme dans ce domaine, et il faudra encore beaucoup de travail de persuasion avant que ce soit reconnu. Pourtant, un premier pas a été fait. Lors de l'ouverture du forum de l'économie mondiale à Davos, début février 1996, l'actuel président de la Confédération, Jean-Pascal Delamuraz, a rappelé aux politiciens et dirigeants d'entreprises présents que le processus de globalisation de notre économie est en train de nous conduire vers une «société à deux vitesses»: une avec des gens surchargés de travail, et une avec des chômeurs. Il en conclut que l'économie doit intégrer dans ses réflexions des éléments éthiques et morales afin que ces inégalités ne deviennent pas plus flagrantes. C'est la première fois qu'on a pu entendre des mots pareils d'un politicien. M. Delamuraz doit savoir de quoi il a parlé: il est ministre des affaires économiques.

Conclusion

Malgré leur rôle comme obstacle (qui est généralement perçu comme négatif), les limites et frontières sont nécessaires: elles créent de l'ordre, elles nous permettent de reconnaître «l'autre», donc de relativiser nous-même. Abolir une limite ou frontière peut signifier abolir le respect de l'autre.

Je termine ce survol par la constatation que la rationalité économique n'est pas un bon motif pour une union politique, il en faut plus. Souvenons-nous

que l'institution du Conseil de l'Europe, sans but politique et fondée sur les valeurs culturelles, est toujours une force importante. C'est probablement l'institution qui a plus fait pour garantir la stabilité en Europe que la CEE - CE - UE, parce que l'élément économique est absent, la concurrence ne joue donc pas, la coopération existe parce que personne peut vraiment briller sur la plate-forme internationale. Cette frontière internationale qui nous sépare de l'Institution UE ne doit pas être abattue sans que l'on se fera des idées claires sur les conséquences d'un tel pas.

Références

- LEIMGRUBER W. (1981): Political boundaries as a factor in regional integration, examples from Basle and Ticino. in: *Regio Basiliensis*, p. 192-201
- LEIMGRUBER W. (1985): What is a mountain region? in *Innsbrucker Geographische Studien* 13, p. 99-107
- LEIMGRUBER W. (1986): From plain to mountain: zoning in Switzerland. in: *Nordia* 20: 1, p. 49-56. Oulu
- LEIMGRUBER W. (1987): Il confine e la gente. Interrelazioni spaziali, sociali e politiche fra la Lombardia e il Canton Ticino. *Collana dell'Istituto di Scienze Geografiche dell'Università di Parma*, vol. 7. Varese: Lativa
- LEIMGRUBER W. (1991): Segregation oder Integration? Innen- und Aussengrenzen als Maßstäbe des Denkens und Handelns in der Schweiz. in: *Geographische Tundschau* 43/9, p. 488-493
- LEIMGRUBER W. (1996): Marginal regions: a challenge for politics. Local development efforts: native potential and people participation. in: M.E. FURLANI DE CIVIT, C. PEDONE & N.D. SORIA (eds.): *development issues in marginal regions II: policies and strategies*. International Geographical Union, Study Group on Development Issues in Marginal Regions, Proceedings Mendoza & Santiago de Chile, September 4-9, 1995. Mendoza: Universidad de Cuyo, Istituto di Geografia (p. 143-160)
- RACINE J.-B. & RAFFESTIN C. (éd.1990): *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses*. 2 vol. Lausanne: Payot
- TREINA M. & RUPP M. (1994): Wirtschaftsraum Mittelland: Die Suche nach einem europafähigen Regionalmodell. in: *DISP* 118, p. 8-15

